

Communiqué UDPS

L'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, UDPS en sigle, et son Président National, le Dr Etienne Tshisekedi wa Mulumba, après avoir suivi avec attention l'annonce faite par Monsieur Joseph Kabila en date du 28 novembre 2015 relative au Dialogue National,

1. Rappelent que c'est le Président Etienne Tshisekedi wa Mulumba, constant dans sa vision de la démocratie, qui a été le premier à réaffirmer que le dialogue est la VOIE ROYALE de résolution de la crise politique en République Démocratique du Congo (RDC) ; et qu'à cet effet, la feuille de route du parti, publiée le 12 février 2015, donne la vision du Dialogue qui doit être conforme aux prescrits de l'Accord Cadre d'Addis-Abeba, lequel a été signé par 11 pays de la Région de Grands Lacs (dont Joseph KABILA pour le compte de la R.D.C.), en présence des Institutions Internationales (O.N.U., U.A. et U.E.) et de nombreux témoins représentants officiels de leurs gouvernements, suivi par l'adoption de trois résolutions subséquentes du Conseil de Sécurité de l'ONU ;
2. Relèvent qu'en date du 24 novembre 2015, le Président Etienne Tshisekedi a saisi le Secrétaire Général des Nations Unies pour solliciter la désignation, dans les meilleurs délais, d'un Facilitateur ;
3. Précisent que le facilitateur ainsi désigné devra, de commun accord avec les parties prenantes, à savoir le camp du changement représenté, par l'UDPS et alliés, et la majorité au pouvoir, déterminer la composition du comité préparatoire chargé de définir les contours de l'organisation du forum, en prenant la société civile à témoin.
4. Notent que Monsieur KABILA, en tant que partie prenante au dialogue, donc élément du problème congolais et non de solution, ne peut s'arroger le rôle d'être juge et partie. A cet effet, il ne peut ni en définir l'ordre du jour, ni en donner une quelconque orientation.
5. Font remarquer que Monsieur Joseph Kabila, dans son allocution, a parlé de tout, sauf de lui, et s'est ainsi sciemment refusé de s'engager à respecter la Constitution, notamment pour ce qui est du nombre et de la durée des mandats présidentiels et du respect de l'alternance à l'issue de son deuxième et dernier mandat en 2016 conformément à l'article 220 de la Constitution ;
6. Réaffirment qu'en tout état de cause, le dialogue ne devrait ni sortir du cadre constitutionnel qui doit être formellement respecté, ni donner lieu à une quelconque manœuvre visant à favoriser un glissement du calendrier électoral au-delà des délais constitutionnels.

Prenant le peuple congolais et l'opinion internationale à témoin,

7. Prennent acte de l'annonce de Monsieur Joseph Kabila du 28 novembre 2015 relative au Dialogue National ;
8. Prient instamment le Secrétaire Général des Nations-Unies de désigner un Facilitateur pour éviter à notre pays de sombrer davantage dans une situation de chaos, qui a déjà tant coûté en vies humaines congolaises, en investissement d'énergies et des moyens à la Communauté internationale ;

9. Affirment que si les exigences légitimes exprimées ci-dessus, et réitérées plusieurs fois depuis déjà de longs mois, sont rencontrées, le parti se tient prêt à s'engager concrètement dans le dialogue politique dont les objectifs principaux recherchés sont :
- L'élaboration d'un calendrier électoral réaliste et consensuel, qui tient compte des délais constitutionnels ;
 - L'organisation d'un processus électoral crédible et dans un climat apaisé ;
 - Le transfert pacifique du pouvoir, dans le respect de l'expression de notre peuple.